

Rapport annuel 2009

Fondation de prévoyance

Aussi flexible que la vie

spida.



Table des matières

Rapport annuel 2009
Fondation de prévoyance

2

03	Avant-propos
05	Rapport d'activité
06	Bilan
08	Compte d'exploitation

Annexe

10	1. Bases et organisation
12	2. Assurés actifs et bénéficiaires de rentes
15	3. Nature de l'application du but
16	4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
17	5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture
20	6. Explication des investissements et du résultat net des investissements
26	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
28	8. Conditions de l'autorité de surveillance
28	9. Autres informations relatives à la situation financière
28	10. Evénements postérieures à la date du bilan
29	Rapport des experts de la prévoyance professionnelle
30	Rapport de l'organe de contrôle

Points en suspens dans l'industrie financière

La bulle des prix qui a éclaté sur le marché américain de l'immobilier a déclenché la plus grande crise financière et économique de l'après-guerre; une évolution défavorable induite par de faibles taux d'intérêt, l'absence de réglementations et des systèmes d'incitation inadéquats.

Les interventions nécessaires dans le monde entier des banques d'émission et des États en vue de soutenir les banques mais aussi l'économie réelle ont provoqué un endettement supplémentaire des États concernés. Réduire les dettes devrait prendre des années, alors que durant cette période, l'évolution de l'économie mondiale sera marquée par un net fléchissement.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, la Suisse a bien surmonté cette crise. Toutefois, elle n'échappera pas au ralentissement de l'économie mondiale. Une solution au problème du risque pour l'économie suisse des grands instituts financiers doit encore être trouvée. Les instituts doivent être réduits à une taille tolérable afin de pouvoir être laissés aux seules forces du marché sans le filet de sécurité de l'État.

Abstraction des perspectives démographiques

La demande de réduction du taux de conversion ayant clairement été refusée par la votation populaire fédérale, les inégalités sociales ont donc été ci-

mentées pour l'instant: les jeunes actifs sont exploités au profit de la population plus âgée. Le moment venu, les Suisses en comprendront le prix et souhaiteront éliminer les disparités sociales.

Lorsque la loi sur la prévoyance professionnelle a été introduite en 1985, un homme de 65 ans pouvait encore escompter vivre 16 ans. Actuellement, cette espérance de vie est de 20 ans environ – avec une tendance à la hausse. Par conséquent, il serait bon de libéraliser le mythe du «départ en retraite à 65 ans» et d'offrir la possibilité de verser d'autres cotisations dans la caisse de retraite.

Évolution de la Spida Fondation de prévoyance

A partir du printemps 2009 et jusqu'à la fin de l'année, la Spida Fondation de prévoyance s'est remise continuellement des pertes de l'année précédente au niveau des placements financiers. La gestion équilibrée de la fortune s'est traduite par une amélioration du taux de couverture qui a progressé de 94% fin 2008 à 102% fin 2009. En particulier les placements en actions sur les marchés émergents ont atteint une performance de 70,6%. L'importance grandissante de cette catégorie de placements devrait également se confirmer à l'avenir dans la mesure où la croissance des jeunes économies nationales novatrices, zélées et ambitieuses devrait être plus rapide que sur les autres marchés.

Heinrich Guyer, Président de la Spida Fondation de prévoyance (jusqu'au 31 décembre 2009)

spida.

3



Heinrich Guyer
Président de la
Spida Fondation
de prévoyance
(jusqu'au 31 décembre 2009)



Peter Schilliger
Président de la Spida
Fondation de pré-
voyance (à partir du
1er janvier 2010)

Remerciements au président sortant

Heinrich Guyer a dirigé pendant plus de 25 ans notre caisse de retraite avec beaucoup de pertinence et de vigilance. À ce titre, il mérite d'être chaleureusement remercié par l'ensemble de notre organisation et tous les assurés.

Notre société escompte une haute fiabilité de nos œuvres sociales. En tant que nouveau président de la Spida Fondation de prévoyance, je vais m'efforcer de répondre aux attentes qu'elle formule envers notre Fondation.

Peter Schilliger
Président de la Spida Fondation de prévoyance
(à partir du 1er janvier 2010)

Placements

Après une année 2008 turbulente, le calme est revenu sur les marchés des capitaux à partir du 2^e trimestre. Le plancher atteint en mars 2009 a été suivi d'une phase de reprise continue qui s'est maintenue jusqu'en fin d'année, ce qui a permis d'enregistrer un rendement de 10,5% des placements de la Spida Fondation de prévoyance. Ce résultat est très positif, mais il ne suffit pas encore pour compenser intégralement les pertes es- suyées en 2008.

Réserves de fluctuation de valeur

Des réserves de fluctuation de valeur ont pu être constituées en 2009. L'année 2008 a montré une nouvelle fois clairement l'importance de telles réserves. La Fondation ne pouvant toutefois se contenter de réserves de l'ordre de 2% environ de la fortune, la valeur ciblée pour les réserves de fluctuation de valeur est actuellement de 15% environ.

Évolution favorable des cas d'invalidité

Depuis des années, le nombre de nouveaux cas AI est nettement inférieur aux prévisions statistiques. Cette constatation est réjouissante dans la mesure où moins de nouvelles prestations AI signifie également des primes de risque réduites pour tous les assurés de notre Fondation. La Fondation a tout de même pris ses précautions pour

faire face à une brusque hausse du nombre de nouveaux cas AI. Il existe ainsi un fonds contre la fluctuation des risques doté de CHF 18,2 millions. Le montant de ces provisions dites techniques est réexaminé annuellement et ajusté au potentiel de risque actuel.

Baisse des primes en 2009

L'évolution favorable des prestations de risque a permis à la Spida Fondation de prévoyance de baisser à nouveau sensiblement les cotisations de protection contre l'invalidité et le décès. La baisse s'est chiffrée en moyenne à 7% des primes de risque. Pour les employeurs, cela signifie des charges salariales moindres et une compétitivité accrue. Pour les salariés, un salaire net supérieur.

Croissance continue du nombre d'assurés

Le nombre d'assurés actifs ne cessant d'augmenter depuis des années, nous avons franchi la barre des 7000 assurés. Nous visons toujours une croissance continue. De plus en plus d'entreprises reconnaissent les avantages d'une fondation commune indépendante qui se préoccupe d'abord des intérêts de ses bénéficiaires.

Uwe Brandt,
directeur de la Fondation de prévoyance

spida.

5



Uwe Brandt
directeur de la
Fondation de
prévoyance

Bilan

Rapport annuel 2009
Fondation de prévoyance

6

Actifs	Annexe	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Placements	6.3	611'450'090.59	539'739'108.77
Liquidités		13'109'558.16	23'294'357.37
Titres		431'599'530.43	358'023'595.20
Immeubles		166'741'000.00	158'421'154.20
Equipement d'exploitation		2.00	2.00
Avoirs divers		9'188'899.69	9'803'486.39
Avoirs en cotisations	7.1	8'313'431.50	8'483'802.60
Avoirs de la Spida		0.00	25'000.00
Avoirs sur comptes immobiliers	7.2	55'576.40	100'542.90
Autres avoirs	7.3	819'891.79	1'194'140.89
Compte de régulation des actifs	7.4	3'460'950.36	2'543'122.20
Total des actifs		624'099'940.64	552'085'717.36

Passifs	Annexe	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Dettes	7.5	5'814'037.64	6'621'295.24
Prestations de libre passage et rentes		5'653'561.75	6'267'634.00
Autres dettes		160'475.89	353'661.24
Compte de régulation des passifs	7.6	2'631'194.54	1'981'214.23
Réserve de contributions de l'employeur/ Fonds libres caisses de pension affiliées	5.9	5'900'648.79	5'437'305.64
Réserve de cotisations sans renonciation à l'utilisation		5'774'928.55	5'313'198.30
Fonds libres des caisses de pension affiliées		125'720.24	124'107.34
Provisions non techniques	7.7	0.00	150'000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		598'186'394.35	574'035'176.35
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	425'143'865.35	407'097'361.25
Capital de prévoyance des assurés dispensés de cotiser	5.2	674'206.00	1'063'071.00
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.3	154'168'323.00	148'717'711.00
Provisions techniques	5.4	18'200'000.00	18'220'104.10
Réserve de fluctuation de valeur	6.8	11'567'665.32	0.00
Fonds libres/Découvert	5.5	0.00	-36'139'274.10
Etat au début de la période		-36'139'274.10	0.00
Augmentation/baisse suite à la liquidation partielle		0.00	0.00
Apport des assurés pris en charge		0.00	0.00
Excédent de revenus et de charges		36'139'274.10	-36'139'274.10
Total des passifs		624'099'940.64	552'085'717.36

Compte d'exploitation

Rapport annuel 2009
Fondation de prévoyance

8

	Annexe	2009 CHF	2008 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	2.1	44'737'995.19	44'340'674.05
Cotisations des salariés		20'641'603.45	19'697'267.08
Contributions de l'employeur		20'667'473.65	19'697'207.13
Amortissement des cotisations		-2.70	-15'051.84
Primes uniques et rachats		2'994'971.40	3'422'133.69
Versements à la réserve de cotisations		1'421'157.70	1'927'538.60
Paiement de cotisations par la réserve de cotisations		-1'029'316.25	-724'083.60
Contribution au fonds de garantie		42'107.94	335'663.00
Prestations d'entrée		20'954'147.30	21'054'529.96
Apports de libre passage		20'564'630.15	20'482'568.86
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce		389'517.15	571'961.10
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		65'692'142.49	65'395'204.01
Prestations réglementaires	2.2	-19'533'466.65	-16'251'990.10
Rentes de vieillesse		-5'968'134.55	-5'530'984.90
Rentes de survivants		-2'143'891.00	-1'899'884.25
Rentes d'invalidité		-2'476'328.60	-2'573'592.45
Prestations en capital à la retraite		-8'919'675.05	-6'247'528.50
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-25'437.45	0.00
Prestations de sortie		-28'866'837.64	-33'832'204.20
Prestations de libre passage en cas de sortie		-26'103'054.90	-31'264'027.20
Paiement d'intérêts sur la prestation de sortie		-45'339.29	-266'386.60
Versements anticipés EPL/divorce		-2'718'443.45	-2'301'790.40
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-48'400'304.29	-50'084'194.30

Dissolution/constitution de capitaux de prév., provisions techn. et réserves de cotisations/fonds libres caisse de prév.		-26'161'903.91	-30'206'041.90
Dissolution/const. de capitaux de prév. assurés actifs	5.2	-12'074'293.66	-7'528'349.15
Dissolution/const. de capital de prév. bénéf. de rentes	5.3	-5'990'566.65	-9'654'897.95
Dissolution/const. de provisions techniques	5.4	20'104.10	-1'700'679.85
Rémunération du capital d'épargne	5.2	-7'725'306.25	-10'118'659.95
Dissol./const. de rés. de cotisations/fonds libres caisse de prév.	5.8	-391'841.45	-1'203'455.00
Charges d'assurance	5.1	-58'088.40	-105'608.90
Primes d'assurance		-58'088.40	-105'608.90
Résultat net de l'activité d'assurance		-8'928'154.11	-15'000'641.09
Résultat net des placements	6.6	56'466'830.49	-67'987'334.72
Intérêts		25'501.67	84'390.02
Titres		49'805'424.26	-74'959'529.22
Immeubles		7'514'639.08	7'759'997.97
Frais d'administration des placements		-807'232.82	-792'840.09
Intérêt réserve de contributions de l'employeur	5.8	-71'501.70	-79'353.40
Dissolution/formation de provisions non techniques		150'000.00	0.00
Autres produits	7.7	43'179.94	58'149.45
Contributions d'assainissement des employés		180.50	-514.35
Contributions d'assainissement des employeurs		180.50	-514.40
Autres produits		42'818.94	59'178.20
Frais d'administration		-24'916.90	-397'693.13
Contribution des employés aux frais administratifs		1'039'166.75	969'933.90
Contribution des employeurs aux frais administratifs		1'296'666.75	1'244'117.20
Charge administrative	7.8	-2'290'173.40	-2'514'585.98
Frais de marketing et publicité		-70'577.00	-97'158.25
Excédent de revenus avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur		47'706'939.42	-83'327'519.49
Dissolution/formation de la réserve de fluctuation de valeur	6.8	-11'567'665.32	47'188'245.39
Excédent de revenus et de charges		36'139'274.10	-36'139'274.10

1. Bases et organisation

Rapport annuel 2009
Fondation de prévoyance

10 |

1.1 Forme juridique et but

La Spida Fondation de prévoyance est une fondation enregistrée de droit privé au sens des articles 80 et ss CCS, l'article 331 CO et l'article 48 alinéa 2 LPP. Elle a été fondée en 1978; elle est issue de la Spida Caisse d'allocations familiales. Elle est subordonnée à la surveillance légale. L'objectif de la Fondation est la prévoyance professionnelle contre les conséquences économiques du vieillissement, de l'invalidité et du décès, réalisée dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution à l'attention des employeurs et des salariés des entreprises affiliées travaillant dans la branche de la ferblanterie, des installations sanitaires, du chauffage, de la ventilation, de l'isolation, des installations électriques, des installations de télécommunication, de la couverture, des façades, de l'artisanat, de l'industrie, du commerce, des services, ainsi qu'à l'attention des membres de leurs familles et survivants. La Fondation peut proposer d'autres prestations de prévoyance en plus des prestations minimums légales.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro d'enregistrement C1 47. Elle s'acquitte des contributions au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et règlements

	Début de validité
Acte de fondation	01.01.2007
Règlement d'organisation	01.01.2008
Règlement de prestation	01.07.2007
Règlement sur les placements	01.07.2009
Règlement provisions et réserves de fluctuation de valeur	31.12.2005
Règlement sur la liquidation partielle	01.01.2007

1.4

Organe paritaire de gestion/droit à la signature

Le Conseil de Fondation est composé des membres suivants:

Nom	Fonction	Représentant	
Heinrich Guyer	Président	suissetec	Représentant de l'employeur
Alfons Meier		USIE	Représentant de l'employeur
Peter Schilliger		suissetec	Représentant de l'employeur
Alois Weibel		ASTF	Représentant de l'employeur
Rolf Frehner	Vice-président	Unia	Représentant des salariés
Eduard Belser		Unia	Représentant des salariés
René Leemann		Unia	Représentant des salariés
Nicola Tamburrino		Syna	Représentant des salariés
Hans-Peter In-Albon		USIE	Assesseur
Walter Bisig		ASTF	Assesseur

L'ancien président Heinrich Guyer s'est retiré le 31 décembre 2009 compte tenu de son âge. Il est remplacé au Conseil de Fondation par Edwin Käppeli en tant que représentant de l'employeur suissetec. Le Conseil de Fondation s'est de nouveau constitué à l'automne 2009 pour l'année 2010. Depuis le 1er janvier 2010, Peter Schilliger occupe le poste de président du Conseil de Fondation. Rolf Frehner a été reconduit dans ses fonctions de vice-président.

Personnes chargées de l'administration et de la direction de Spida: **Martin Dürr**, directeur de Spida. **Uwe Brandt**, directeur de la Fondation de prévoyance. **Adresse:** Spida Fondation de prévoyance, Bergstrasse 21, case postale, 8044 Zurich. Le président et le vice-président du Conseil de Fondation ainsi que les personnes chargées de la direction signent collectivement à deux.

1.5

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Institution	Adresse
Experts en prévoyance professionnelle	Mercer (Switzerland) SA, Tessinerplatz 5, 8027 Zurich
Organe de contrôle	OBT SA, St-Gall, Rorschacherstrasse 63, 9004 St-Gall
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales, Effingerstrasse 20, 3003 Berne
Conseillers en investissements	PPCmetrics SA, Badenerstrasse 6, 8021 Zurich
Contrôle des titres	Complementa Investment-Controlling SA, Gaiserwaldstrasse 14, 9015 Saint Gall
Controlling des biens immobiliers	BSZ Immobilien AG, Fraumünsterstrasse 23, Case Postale, 8022 Zurich

1.6

Employeurs affiliés

Au 31.12.2009, 1'309 entreprises au total étaient rattachées à la Fondation de prévoyance par un contrat d'adhésion.

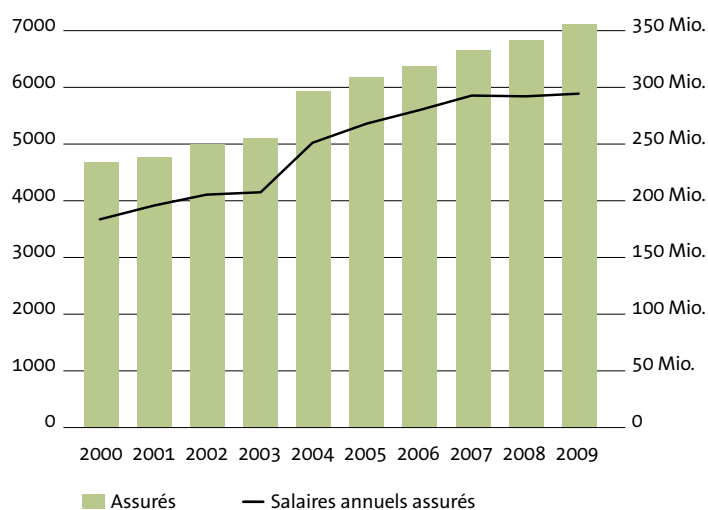
2.

Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

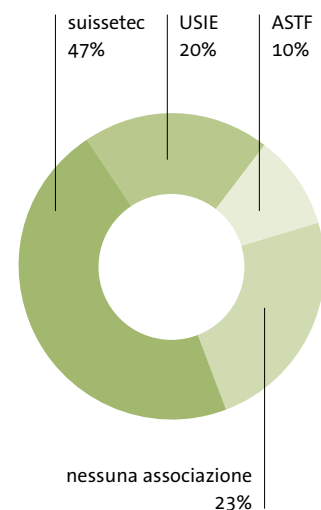
2.1 Assurés actifs

Etat complet des actifs	2009	2008	2007	2006
Assurés	7'141	6'892	6'712	6'416
Salaires annuels assurés	294'011'945	291'109'984	292'214'855	280'001'033
Rentes de vieillesse assurées	135'223'383	133'684'500	126'969'855	113'440'903
Rentes d'invalidité assurées	127'334'195	120'287'279	116'885'943	112'000'413
Cotisations	43'645'272	40'784'985	39'691'055	45'081'612
– dont bonif. de vieillesse	32'503'133	30'043'603	29'085'805	27'501'072
Avoirs de vieillesse	425'143'865	407'097'361	389'401'721	383'524'380
– dont capital de prév. LPP	325'046'367	308'212'652	294'285'036	286'509'005

Etat complet des actifs assurés et salaires annuels assurés



Personnes actives par association



Personnes actives par association	suissetec	USIE	ASTF	sans association
-----------------------------------	-----------	------	------	------------------

Etat complet 2009

Assurés	3'370	1'442	662	1'667
Salaires annuels assurés	152'084'115	62'287'709	30'663'508	48'976'613
Rentes de vieillesse assurées	72'288'082	29'198'521	14'085'892	19'650'888
Rentes d'invalidité assurées	68'070'659	27'495'024	13'264'094	18'504'418
Cotisations	23'332'020	9'424'241	4'546'424	6'342'587
– dont bonifications de vieillesse	17'375'622	7'018'340	3'385'774	4'723'397
Avoirs de vieillesse	230'978'202	96'244'003	43'757'506	54'164'154
– dont capital de prévoyance LPP	180'536'600	71'953'081	33'840'321	38'716'365

Evolution de l'état des assurés	2009	2008
---------------------------------	------	------

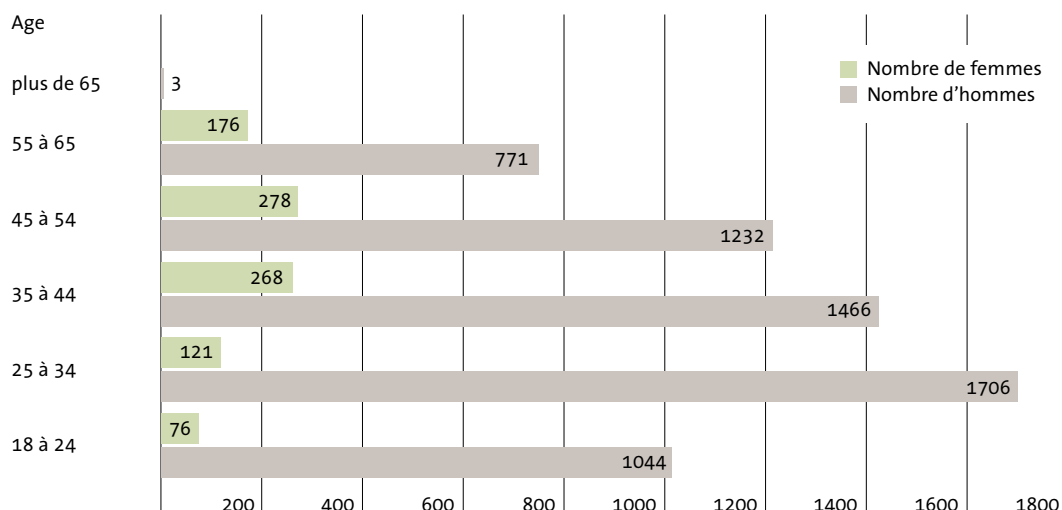
Nombre, état au 1.1	6'892	6'712
+ Admissions	1'645	1'521
– Départs	1'272	1'223
– Cas de décès	19	19
– Invalidités	19	19
– Octrois de rentes	86	80
Nombre total des assurés actifs au 31.12	7'141	6'892
Dont assurés contre le risque seulement	1'120	1'058

spida.

13

Répartition selon l'âge LPP

L'âge moyen de tous les assurés actifs de la Fondation s'élève à 39 ans (hommes 38 ans, femmes 43 ans).



2.2 Bénéficiaires de rentes

Etat des bénéficiaires de rentes	2009	2008	2007	2006
Bénéf. de rentes de vieillesse	570	536	522	489
Bénéf. de rentes d'invalidité	172	192	187	187
Bénéf. de rentes de partenaire	282	266	244	235
Bénéf. de rentes pour enfants	107	147	151	166
Nombre de bénéficiaires de rentes	1'131	1'141	1'104	1'077
Rentes de vieillesse	5'954'292	5'530'985	5'311'893	4'791'286
Rentes d'invalidité	2'347'022	2'425'751	2'237'417	2'219'523
Rentes de partenaire	1'964'954	1'765'697	1'715'113	1'579'273
Rentes pour enfants	322'086	282'027	369'697	388'095
Total des prestations de rentes	10'588'354	10'004'460	9'634'120	8'978'176
Réserve mathématique	154'168'323	148'717'711	138'310'106	127'990'174

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Les prestations générales sont contenues dans le règlement des prestations. La Fondation propose neuf plans de prévoyance visant la mise en œuvre de la prévoyance de base (plans englobés) et deux plans pour la prévoyance exclusivement surobligatoire des cadres. En annexe au règlement, les plans de prévoyance définissent les dispositions spécifiques à l'entreprise affiliée. En font partie:

- le salaire assuré
- les bonifications de vieillesse et les cotisations
- le taux d'intérêt pour le capital de prévoyance
- la hauteur des prestations de risque en cas d'invalidité et de décès
- l'âge de la retraite

3.2 Financement, méthode de financement

Notre fondation de prévoyance est une caisse en primauté de cotisations pour les prestations vieillesse. Les prestations de risque sont basés sur le principe de primauté de prestations, ce qui signifie que les prestations de risque demeurent en rapport avec le salaire assuré.

La Fondation se finance au moyen des cotisations des entreprises affiliées et de leurs employés. Les cotisations se composent des cotisations d'épargne, des contributions contre le risque et des contributions aux frais administratifs. Elles sont calculées en pourcentage du salaire assuré y relatif.

4.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1

Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Un bilan annuel est établi au jour de référence du 31 décembre pour l'ensemble de la Fondation. La présentation et l'évaluation du bilan annuel correspondent à la directive n° 26 de la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donne une image fidèle (true & fair view) du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. Elle est compatible avec les dispositions et les règlements de la prévoyance professionnelle.

4.2

Principes comptables et d'évaluation

L'observation du principe de reddition des comptes Swiss GAAP RPC 26 exige l'évaluation de tous les investissements à des valeurs actuelles et/ou effectives:

A l'exception des valeurs ci-dessous, tous les avoirs de l'actif sont portés au bilan aux valeurs sur le marché:

Valeurs	Méthode d'évaluation
Liquidités, créances, dettes, régulations	valeur nominale
Placements immobiliers directs	Méthode Discounted Cash Flow
Capitaux de prévoyance et provisions	rapport des experts en CP

4.3

Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des comptes

Pendant la période couverte par le rapport, des modifications sont intervenues au niveau de l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions (voir 5.6 et 5.7).

5.

Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

5.1

Mode de couverture des risques et réassurance / excédents des contrats d'assurance

La Fondation assume elle-même les risques d'invalidité et de décès. Afin de limiter ces derniers, elle a conclu une assurance d'excédent de sinistre auprès d'AXA Winterthur.

Dans l'année sous revue, il n'y a pas eu de parts excédentaires provenant de contrats d'assurance.

5.2

Développement et rémunération des avoirs d'épargne

Capitaux	2009 CHF	2008 CHF
Etat du capital de prévoyance au 1.1	406'034'290	389'401'721
Cotisations d'épargne des salariés	16'407'253	15'271'020
Cotisations d'épargne des employeurs	16'425'880	15'270'898
Primes uniques et rachats	2'994'971	3'422'134
Apport de libre passage	20'564'630	20'482'569
Remboursement de versements anticipés EPL / divorce	389'517	571'961
Apport de libre passage en cas de sortie	-26'103'055	-31'264'027
Versements anticipés EPL / divorce	-2'718'443	-2'301'790
Dissolution après retraite, décès et invalidité	-16'576'485	-13'875'785
Rémunération du capital d'épargne	7'725'306	10'118'660
Total du capital de prévoyance des assurés actifs	425'143'865	407'097'361
- dont capital de prévoyance selon LPP	325'046'368	308'212'652
Taux de rémunération du capital de prévoyance		
Part obligatoire	2,00%	2,75%
Part surobligatoire	2,00%	2,75%

5.3

Développement de la réserve mathématique pour les retraités

Capitaux	2009 CHF	2008 CHF
Etat de la réserve mathématique au 1.1	148'717'711	138'310'106
Ajustement au calcul des experts au 31.12	5'450'612	10'407'605
Total du capital de prévoyance des retraités	154'168'323	148'717'711
Nombre de bénéficiaires de rentes (détails cf. 2.2)	1'131	1'141
Part des versements de capital lors du départ à la retraite	47%	53%

5.4

Provisions techniques

Il existe des provisions actuarielles pour le cas d'une augmentation importante des cas d'invalidité et de décès.

Position	CHF
Etat des provisions pour risques au 1.1	18'200'000
Apports aux provisions pour risques	0
Etat des provisions pour risques au 31.12	18'200'000
Valeur cible des provisions pour risques	18'200'000

5.5

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 et résultats de la dernière expertise actuarielle

Les experts en prévoyance professionnelle ont établi le dernier rapport actuariel au 31 décembre 2009. Les données détaillées suivantes en sont tirées:

	2009 CHF	2008 CHF
Fortune de prévoyance au 31.12	609'754'060	537'895'902
Capital de prévoyance requis sur une base actuarielle pour:		
– assurés soumis à cotisation	425'818'071	407'097'361
– assurance d'entreprise	0	20'104
– bénéficiaires de rentes	154'168'323	148'717'711
– provisions actuarielles	18'200'000	18'200'000
Total du capital de prévoyance requis	598'186'394	574'035'176
Excédent / découvert actuariel	11'567'666	-36'139'274
Degré de couverture	101,9%	93,7%

Le degré de couverture de la Fondation est défini comme suit: $\frac{Fp}{Cp} \times 100 = \text{degré de couverture en \%}$

Par Fp (fortune de prévoyance), on entend: l'ensemble des actifs inscrits au bilan à la date d'établissement de ce dernier, diminué des engagements, du compte de régularisation des passifs et des réserves de contributions des employeurs. C'est la fortune de prévoyance effective qui est déterminante, comme le stipule l'art. 47 al. 2 OPP 2. Les réserves pour fluctuation de valeur doivent être ajoutées à la fortune de prévoyance disponible.

Par CP (capital de prévoyance), on entend: le capital de prévoyance requis sur une base actuarielle au jour en question (capitaux d'épargne), y compris les consolidations nécessaires.

5.6

Bases techniques et autres mesures actuarielles déterminantes

Depuis 2009, la Fondation calcule selon les bases LPP 2005 (auparavant CFA 2000) avec un taux d'intérêt technique inchangé de 3,5%. Les capitaux de couverture de rentes sont consolidés de quelque 0,5% par année, afin de prendre en considération l'accroissement de l'espérance de vie. Jusqu'à 2009 inclus, les provisions ont permis de cumuler 2,5% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

5.7

Modification des bases techniques et hypothèses

Les bases techniques étant passées de CFA 2000/3,5% à LPP 2005/3,5%, ce changement s'est traduit par une dissolution menée à bien des réserves d'un montant de CHF 1'580'757.

5.8

Réserves de contributions de l'employeur et fonds libres des entreprises affiliées

Des réserves de contributions des employeurs et des fonds libres sont gérées au niveau des entreprises affiliées (caisse de prévoyance):

	2009 CHF	2008 CHF
Etat des réserves de contributions des employeurs au 1.1.	5'313'198	4'032'584
Apports aux réserves de contributions des employeurs	1'421'158	1'927'539
Dissolution en vue du versement des cotisations des employeurs	1'029'316	724'084
Intérêts 1,3% (1,8% en 2008)	69'889	77'159
Etat des réserves de contributions des employeurs au 31.12.	5'774'929	5'313'198
Etat des fonds libres caisses de prévoyance au 1.1.	124'107	121'913
Apports aux fonds libres	0	0
Dissolution de fonds libres	0	0
Intérêts 1,3% (1,8% en 2008)	1'613	2'194
Etat des fonds libres caisses de prévoyance au 31.12.	125'720	124'107

La Fondation est une fondation commune. Il n'y a donc pas de placements auprès des employeurs.

5.9

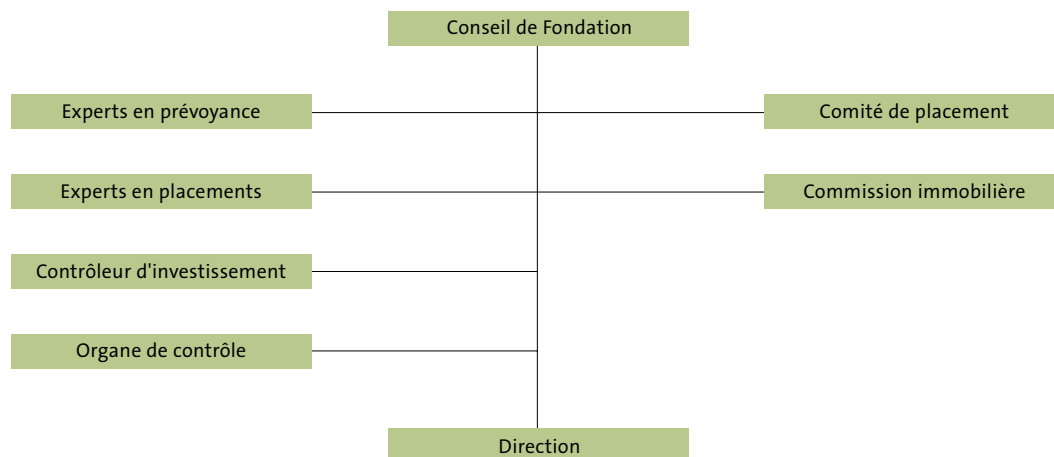
Réserves de contributions de l'employeur avec déclaration de renonciation

Il n'existe pas de réserves de contributions des employeurs avec déclaration de renonciation.

6. Explication des investissements et du résultat net des investissements

6.1 Code de déontologie dans la gestion de fortune, organisation de l'activité de placement, règlement de placement

La Fondation s'est subordonnée au Code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle (code). Ce code a été remplacé en 2009 par la charte de l'ASIP à laquelle tous les membres de l'ASIP sont assujettis. La structure suivante détermine l'organisation de l'activité de placement:



Le **Conseil de Fondation** décide de la stratégie de placement et des objectifs des activités de placement. Le Conseil de Fondation a confié les placements au **Comité de placement** et à la **Commission immobilière**. Le Comité de placement est une instance spécialisée dans les titres, la Commission immobilière est spécialisée dans les investissements immobiliers directs. Ces deux instances prennent des décisions et font des recommandations au Conseil de Fondation dans le cadre du règlement des compétences en vigueur. PPCmetrics AG, à Zurich, assiste le Comité de placement en qualité de **conseiller** neutre. La Commission immobilière est appuyée par la société Peter Meier Partner AG.

Le **controlling et la comptabilité des titres** sont confiés à Complementa Investment-Controlling AG, St-Gall. BSZ Immobilien AG, à Zurich, se charge du controlling des biens immobiliers.

Les principes et l'organisation, y compris les tâches et les compétences, sont définis dans un règlement de placement. La surveillance est effectuée au moyen du contrôle mensuel de Complementa Investment-Control-

ling SA adressé au Comité de placement, lequel informe périodiquement le Conseil de Fondation. Le respect des dispositions réglementaires et juridiques est vérifié par Complementa Investment-Controlling SA, d'une part, et par **l'organe de contrôle**, d'autre part.

La stratégie de placement choisie vise la croissance à long terme avec un rendement adéquat et une sécurité élevée. Elle est aussi et surtout orientée vers les obligations de prévoyance à l'égard des destinataires de la Fondation. Des gestionnaires de fortune internes et externes peuvent être mandatés pour l'application de la stratégie de placement.

Catégorie	Mandataires de la gestion de fortune / sociétés de fonds
Obligations en CHF	Loyal Finance SA, Zurich; UBS SA, Zurich
Obligations en EUR	Loyal Finance SA, Zurich
Actions suisses	UBS SA, Zurich; Credit Suisse Zurich
Actions étrangères	Fondation de placement IST, Zurich
Immeubles (placements indirects)	Fondation de placement AVADIS, Baden; Fondation de placement immobilier HIG, Olten; ASSETIMMO Immobilien-Anlagestiftung, Zurich; Fondation de placement Swisscanto, Zurich; CS Real Estate Fund, Zurich
Fonds spéculatifs	RMF, Pfäffikon; Cadogan, Îles Vierges britanniques; Cedar, Îles Caïman; Olympia Capital, Bermudes; EIM, Luxembourg
Gestion monétaire	Tradex, USA
Commodities	Lehman Gresham, USA; Banque Sarasin, Bâle
Emprunts convertibles	Lombard Odier, Zurich; Jefferies, Zurich; Fisch, Zurich
Marchés émergents	Pictet, Zurich; Avadis, Baden

6.2

Extension des directives de placement

Les directives de placement des art. 49 et ss OPP 2 s'appliquent en principe aux institutions de prévoyance professionnelle. Dans les art. 53, 54 et 55 OPP 2, les possibilités de placement des institutions de prévoyance sont limitées.

S'appuyant sur un règlement de placement, la Fondation mise à des fins de diversification et de rendement sur des placements alternatifs sous forme de fonds spéculatifs, de Commodities et de gestion monétaire. Sur la base des analyses du contrôleur d'investissement, le Conseil de Fondation en conclut que la stratégie de placement choisie, conjointement avec les mesures prises en matière de mise en œuvre et de contrôle, est appropriée, au niveau actuel de connaissance, pour garantir à long terme la sécurité de la prévoyance. Les mesures prises diminuent le risque de fluctuation des placements tout en présentant un bon potentiel de rendement.

Article	Catégorie	Valeur en CHF	Valeur déterminante selon l'art. 55 OPP 2 en CHF	en % de la fortune totale	Limites OPP 2
	Autres créances à montant fixe	186'912'911	186'912'911	29,9%	100,0%
	en CHF	166'900'356			
	en ME	20'012'555			
55a	Titres hypothécaires et lettres de gage	10'076'276	10'076'276	1,6%	50,0%
	en CHF	10'076'276			
55b	Actions	142'357'026	142'357'026	22,8%	50,0%
	en CHF	71'083'765			
	en ME	71'273'261			
55c	Biens immobiliers à l'étranger	202'168'657	202'168'657	32,4%	30,0%
	en CH	192'668'657			
	en CHF	9'500'000	9'500'000	1,5%	10,0%
	en ME	0			
55b	Placements alternatifs	82'585'071	82'585'071	13,2%	15,0%
	en CHF	82'585'071			
	en ME	0			
	Total des actifs selon bilan	624'099'941			
55e	Postes en monnaie étrangère sans garantie	91'285'816	91'285'816	14,6%	30,0%

Limitation des débiteurs: les limitations de débiteurs sont respectées au niveau de tous les postes.

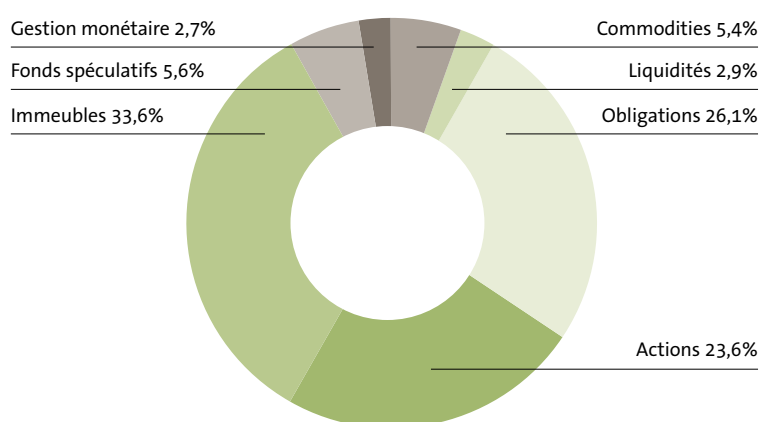
Le dépassement des limites au niveau des placements immobiliers est dû aux faibles fluctuations de valeur de la catégorie des biens immobiliers par rapport aux autres catégories de placement. Toutefois, le pourcentage par rapport à la fortune totale se maintient dans la marge définie dans le règlement de placement.

6.3

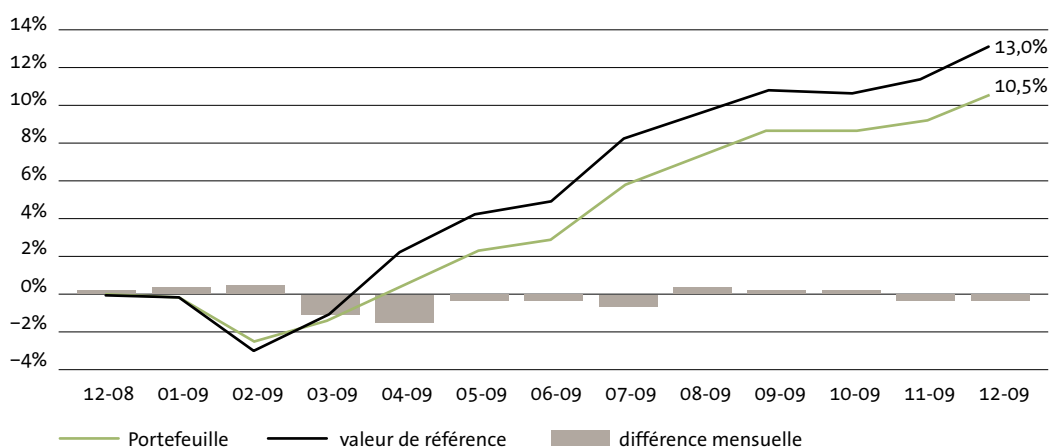
Présentation des placements par catégories

	SAA*	31.12.2009		31.12.2008	
Catégories aux termes de la SAA *	%	Mio. CHF	%	Mio. CHF	%
Liquidités	3	17,7	2,9	27,6	5,2
Obligations CHF	20	116,5	19,3	109,6	20,8
Obligations EUR	4	20,0	3,3	18,6	3,5
Emprunts convertibles	3	21,1	3,5	17,6	3,3
Actions suisses	12	71,1	11,8	48,4	9,2
Actions étrangères	9	54,4	9,0	34,5	6,5
Actions de marchés émergents	3	16,9	2,8	6,2	1,2
Immeubles	30	202,2	33,6	194,8	36,8
Fonds spéculatifs avec couverture de change	7	33,7	5,6	33,9	6,4
Commodities avec couverture de change	6	32,6	5,4	21,3	4,0
Gestion monétaire	3	16,3	2,7	16,7	3,1
Total de la fortune aux termes de la SAA	100%	602,4	100%	529,2	100%
Créances et prêts		18,2		20,4	
Régulations		3,5		2,5	
Total		624,1		552,1	

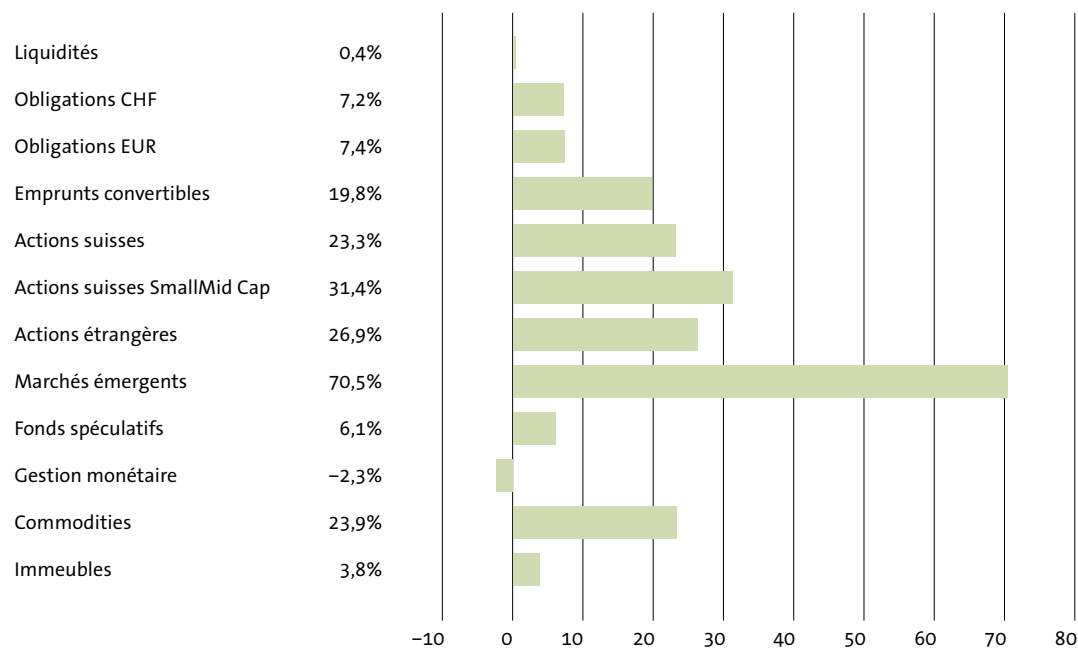
* SAA = «Strategische Asset Allokation», répartition stratégique d'actifs



Evolution de la performance au cours de l'année



Performance par catégorie



6.4

Instrument financiers dérivés

Aucune transaction n'a été effectuée au cours de l'année en question.

6.5

Valeur du marché et partenaires contractuels des valeurs sous prêts de titres

Les titres de quelques dépôts gérés peuvent être utilisés pour des prêts de titres. En fin d'année, des titres d'une valeur totale de CHF 26'271'654 ont été empruntés de deux dépôts d'une banque suisse. Les revenus des prêts de titres vont au fonds et sont donc inclus dans la performance.

6.6

Immeubles

La fortune de la Fondation comprend les immeubles suivants (placements directs):

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Immeuble de Pfungen	16'480'000	16'520'000
Immeuble de Stein (AG) 1	11'310'000	11'300'000
Immeuble de Stein (AG) 2	12'520'000	12'510'000
Immeuble de Zurich Nord	23'150'000	23'100'000
Immeuble de Zurich Bergstrasse	17'780'000	17'520'000
Immeuble de Rorschach	5'837'000	5'849'000
Immeuble de Saint-Gall	10'170'000	10'150'000
Immeuble de Bülach	19'790'000	19'770'000
Immeuble d'Opfikon	14'490'000	14'450'000
Immeuble de Freidorf	9'664'000	9'701'000
Immeuble de Niederhasli (achevé en 2009)	14'510'000	6'521'154
Immeuble de Würenlingen	11'040'000	11'030'000
Total	166'741'000	158'421'154

spida.

| 25

6.7

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Afin de couvrir le risque essentiellement lié aux titres inscrits au bilan à leur valeur du marché, une institution de prévoyance doit disposer d'une réserve de fluctuation des valeurs. Pour appliquer la stratégie d'investissement valable en fin d'année (allocation d'actifs stratégique), des réserves de fluctuation de valeur sont nécessaires à hauteur de 14,6% du capital de prévoyance (14,7% en 2008), provisions techniques incluses.

	2009 CHF	2008 CHF
Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 1.1.	0	47'188'245
Virement à charge du compte d'exploitation	11'567'665	-47'188'245
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.	11'567'665	0
Réserve de fluctuation recommandée	87'335'213	84'383'171

7.

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Avoir en cotisations

La facturation du dernier trimestre de l'année courante étant effectuée en décembre (facturation à terme échu) avec échéance fin janvier de l'année suivante, les cotisations ne sont encaissées qu'au mois de janvier suivant. Il en résulte des cotisations impayées d'un montant de CHF 8'313'431.

7.2 Avoirs sur comptes immobiliers

Les investissements effectués dans le développement d'immeubles avant transfert de propriété et les avoirs de l'administration d'immeubles sont comptabilisés ici.

7.3 Autres avoirs

Les impôts anticipés et les actifs auprès de fonds de garantie sont comptabilisés ici.

7.4 Régularisation active

Il a été effectué une régularisation de paiements effectués en décembre 2009 déjà, mais échus l'année suivante seulement (p. ex. rentes de janvier 2010, intérêts intermédiaires, etc.).

7.5 Dettes

Ont été portés au compte «prestations de libre passage et rentes» les actifs d'assurés dont l'avoir de vieillesse ou la rente ne pouvait pas encore être payé/e.

7.6 Régularisation passive

À ce compte sont inscrites avant tout les prestations de libre passage rentrées peu avant la fin de l'année et qui ne peuvent être traitées que l'année suivante.

7.7 Provisions non techniques

En raison des créances de cotisations minimales des dernières années, les provisions ducroire de CHF 150'000 ont été dissoutes.

7.8 Frais d'administration

Les charges d'administration sont réparties comme suit:

	2009 CHF	2008 CHF
Loyers	123'007	121'665
Informatique	687'717	925'910
Personnel	1'204'369	1'193'831
Indemnités du Conseil de Fondation et des comités	92'120	94'036
Autorité de surveillance, organe de contrôle et experts en matière de prévoyance professionnelle	109'602	119'326
Charges administratives générales	48'101	42'544
Taxes, impôts	25'257	17'273
Total	2'290'173	2'514'586

8. Conditions de l'autorité de surveillance

L'OFAS a approuvé le bilan annuel 2008 le 24 novembre 2009. Il n'y a pas de conditions. L'Office fédéral des assurances sociales a demandé à tous les organismes de prévoyance présentant des rapports de réglementer l'utilisation des rétrocessions découlant de l'administration de fortune. Les contrats d'administration de fortune en cours seront complétés par le règlement sur l'utilisation des rétrocessions au moment de leur renouvellement. Entre-temps, un règlement contractuel a été instauré avec la plupart des gérants de fortune. Les gérants de fortune suivants avec lesquels aucun règlement n'a encore été mis en place nous ont confirmé n'avoir reçu aucune rétrocession en 2009 ou les avoir versées à la Fondation:

Gérants de fortune	Date de la confirmation
RMF	19.03.2010
EIM (anciennement AAA)	08.04.2010
Cadogan	16.03.2010
Cedar	16.03.2010
Olympia	06.04.2010
Tradex	01.04.2010

9. Autres informations concernant la situation financière

Aucunes

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucuns

Rapport des experts de la prévoyance professionnelle

MERCER

 MARSH MERCER KROLL
GUY CARPENTER OLIVER WYMAN

Markus Meier

Mercer (Switzerland) SA
Tessinerplatz 5
8027 Zurich
Switzerland
Tel.: +41 (0)44 200 45 50
Fax: +41 (0)44 200 45 01
markus.meier@mercerc.com
www.mercer.com

Au Conseil de Fondation
De la Fondation de prévoyance Spida
8044 Zurich

le 13 avril 2010

Confirmation des experts

En qualité d'experts en prévoyance professionnelle, nous avons procédé à la vérification actuarielle de la Fondation de prévoyance Spida au 31 décembre 2008. Les résultats de notre vérification tiennent à l'expertise actuarielle au 31 décembre 2008. Sur la base de cette expertise, je peux fournir la confirmation suivante:

- Les dispositions réglementaires sur les prestations et le financement correspondent aux prescriptions légales.
- Le bilan actuariel au 31 décembre 2009 présente un excédent technique de CHF 11'567'665 (2008: découvert de CHF 36'139'274). Le taux de couverture a remarquablement progressé grâce au rendement positif de la fortune et au développement favorable du risque. Le taux de couverture s'élève à 101,9% (2008: 93.7%).

Meilleures salutations



Markus Meier
Expert dipl. ès assurances-pensions

spida.

| 29

Rapport de l'organe de contrôle

Treuhand
Wirtschaftsprüfung
Gemeindeberatung
Unternehmensberatung
Steuer- und Rechtsberatung
Informatik - Gesamtlösungen



Rapport de l'organe de contrôle Au Conseil de Fondation De la Fondation de prévoyance Spida 8044 Zurich

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Spida Fondation de prévoyance pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions juridiques et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

OBT SA

Christian Siegfried
Expert-comptable diplômé
Réviseur en chef

Roland Schnyder
Réviseur agréé

St-Gall, le 20 avril 2010

spida.

Spida
Fondation de prévoyance
Bergstrasse 21
Case postale
8044 Zurich
Téléphone 044 265 50 50
Fax 044 265 53 53
info@spida.ch
www.spida.ch

spida.

